Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)

Participation de la HACA à la réunion de coordination des fréquences TNT entre le Maroc, l'Espagne et le Portugal

04 mai 2017

REUNIÓN ESPAÑA-MARRUECOS-PORTUGAL
DE COORDINACIÓN DE FRECUENCIAS
DE TELEVISIÓN
Madrid, 27 de abril de 2017

La réunion bilatérale de coordination des fréquences de la Télévision Numérique Terrestre entre le Maroc et l'Espagne a été tenue à Madrid entre le 25 et le 27 avril 2017.

La délégation marocaine était composée de M. Jamal Eddine NAJI, Directeur Général de la Communication Audiovisuelle, M. Mohamed HAMMOUDA, Directeur du Département Infrastructure et Veille Technologique, Mme Nabila EL MERNISSI, Coordinatrice d'Unité, MM. Mohamed OUHADDOU et Oualid El Abbassi, cadres supérieurs chargés de la planification des fréquences dans le même département, représentants de la HACA, et de M. DRISSI MELYANI Sidi Mohammed, Directeur Technique, Mme Fatiha ZERGANI, Chef du service Coordination Internationale des Fréquences, et M. Ismail ANGRI cadre supérieur, représentants de l'ANRT.

La délégation espagnole était composée de MM.Antonio Fernandez-Paniagua, Ricardo Alvarino Alvarez, Juan Pablo Hernandez Lopez, José Antonio Penaranda et Javier Riesgo Alonso représentant le

Secrétariat d'Etat pour la Société de l'information et l'Agenda Digital(SESIAD).

Sur invitation de l'administration espagnole, une délégation portugaise représentant l'Autorité Nationale des Communications (ANACOM, le régulateur portugais des télécommunications) a participé aux travaux de la troisième journée de cette réunion dans le but d'un accord sur les principes de planification applicables pour le traitement des questions communes entre les trois pays.

Cette réunion est la première d'un cycle de réunions bilatérales de coordination de fréquences entre le Maroc, l'Espagne et le Portugal pour la planification des fréquencesTNT dans la bande de fréquences 470-694 Mhz.

Pour le Maroc et l'Espagne, l'objectif étant de garantir une planification pouvant atteindre 8 multiplexes à couverture nationale pour chaque pays.

La réunion avait comme ordre du jour:

- Mise à jour de la situation de la TNT dans les deux pays ;
- Coordination des besoins en fréquences TNT présentés par les deux parties ;
- Autres questions et prochaine réunion ;
- Approbation du PV et clôture.

Pour les travaux de cette réunion les deux pays, le Maroc et l'Espagne, ont présenté les besoins suivants :

- Pour le Maroc :127 fréquences proposées dans les stations situées essentiellement dans les régions frontalières avec l'Espagne (les régions du nord et du littoral atlantique, zones souvent sujettes à des interférences, plus ou moins contrôlées, entre les deux voisins);
- Pour l'Espagne : 74 fréquences proposées pour être coordonnées avec le Maroc.

Après avoir présenté la situation de la TNT dans leurs pays respectifs et approuvé les principes et les techniques de coordination applicables aux besoins exprimés par chaque pays, les deux délégations ont entamé, durant les journées du 25 et 26 avril 2017, les travaux de coordination qui ont abouti aux accords suivants :

- 64 fréquences pour le Maroc ;
- 46 fréquences pour l'Espagne.

Les autres fréquences nécessitent, de part et d'autre, des études de compatibilités approfondies dont les résultats seront échangés par Email. La prochaine réunion Maroc Espagne aura lieu en 2018.

Le 27 avril 2017, s'est tenu la dernière réunion, en présence de la délégation portugaise avec comme ordre du jour :

- Mise à jour de la situation de la Télévision Numérique Terrestre dans chacun des trois pays ;
- Coordination des stations TNT ;
    - Principes de planification ;
    - Zone géographique de coordination entre les trois pays ;
- Autres questions ;
- Approbation du PV et clôture.

Après avoir présenté la situation de la TNT dans les trois pays, le Portugal s'est informé sur les principes et la méthodologie de coordination convenus entre le Maroc et l'Espagne et s'est engagé pour analyser et évaluer leur faisabilité en vue de leur adoption dans les prochaines réunions de

coordination bilatérales. Les trois parties ont identifié la zone géographique de coordination et se sont mis d’accord pour échanger les fichiers des caractéristiques techniques de leurs stations devant être soumis aux futurs réunions de coordination.

Les deux réunions Maroc-Espagne et Maroc-Espagne-Portugal ont été sanctionnées par la signature de deux PVs actant les accords conclus entre les trois parties.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B